



PN

DECISION N° 370 LOCATIONS

« RESILIATION D'UN LOCAL - 37/39 RUE DES JARDINS FLEURIS - CONVENTION ENTRE LA MAIRIE DE POMPEY ET L'ASSOCIATION LION'S CLUB »

Vu l'article L 2122 - 22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 15 juin 2020 par laquelle il a délégué certains de ses pouvoirs à Monsieur le Maire en application de l'article L 2122 -22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention en date du 1^{er} Janvier 2018, passée entre la Commune et l'association « Lion's Club » pour la mise à disposition à titre gratuit, d'un local au 37/39 rue des Jardins Fleuris à Pompey,

Vu la demande du 21 décembre 2024 par laquelle l'intéressée fait part de son intention de libérer ce local,

Le Maire,

DECIDE

- de mettre fin à cette convention de mise à disposition à l'association « Lion's Club » à titre gratuit, à compter du 31 décembre 2024

Pompey, le 07/01/2025

Le Maire,

Laurent TROGRILIC



Publié par voie électronique le 07/01/25
Transmis à la Préfecture le 07/01/25